

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION ORDINAIRE du CONSEIL d'ADMINISTRATION

TENUE LE 02 OCTOBRE 2009

Neuf présents : Patrice MOUTON – Bernard PARIS – Jean Marie TERRASSON – Danièle REGNAULT – Jean Claude VIGNAULT – Alain LEFRANC – Jacques BATAILLE - Manuel JACINTO – Jean KACZMAREK

Excusés : Pascal GOUMARD (donne pouvoir à P. MOUTON) - Philippe CHEKROUN (donne pouvoir à P.MOUTON) - Frédéric BERTRAND (donne pouvoir à Bernard PARIS)

Nombre de présents et de pouvoirs pour voter : 12

ORDRE du JOUR

- **Projet AOT de la CCI**
- **Règlement intérieur**
- **Questions diverses**

Ouverture de séance à 20 h 45 par le Président et lecture du PV du C.A. du 11 septembre 2009.

Le Président ouvre le conseil en présentant les 4 nouvelles candidatures suivantes :

MASCARO Julien – MAGNIN Joseph – CROISE Laurent – MARECHAL Jean Louis

Les 4 candidats sont acceptés par le Conseil et bienvenus à l'ACLR.

Informations diverses :

- Suite à la lecture du PV du 11 septembre, JC VIGNAUD fait remarquer une erreur sur le résultat du vote concernant l'augmentation de l'heure de vol :
Lire : 1 voix contre
Au lieu de : une abstention
- Pascal GOUMARD démissionne de son poste de Vice Président. Le CA prend acte.
- Le Président a repris contact avec Eric COURCAUD.
- Jean Jacques COCAGNE a atteint 100 heures d'instruction en vol depuis sa prise de fonction il y a 9 mois. Les remerciements et félicitations lui sont adressés.
- Le Président a participé à la Commission Consultative de l'Environnement, le mardi 29 septembre 2009. Cette commission avait pour but d'informer les associations de riverains et collectivités locales du relèvement des procédures IR de 500 Pieds, ce qui va dans le bon sens au niveau de la réduction des nuisances sonores.
- L'ordinateur de la planche de réservation a été changé, grâce à un don d'un membre du club qui souhaite rester anonyme, mais que le Président remercie vivement.

ORDRE du JOUR :

Projet AOT,(Autorisation d'Occupation Temporaire), de la CCI :

Le projet nous a été présenté par le directeur de l'aéroport, M. Thomas Juin. L'ACLR ne sera plus propriétaire des locaux mais locataire, mais continuera de payer le foncier. La convention est établie pour dix années, reconductibles, avec un loyer mensuel de 381 euros.

Les contrats d'assurance devront être revus en conséquence. Il est important de se mettre en conformité au niveau électrique. Des devis vont être demandés.

Règlement intérieur :

Le Président remercie Henri SOUILLARD pour la qualité de son travail de clarification de ce document. Chaque item est ensuite lu et les modifications apportées en conséquence. Le projet sera mis en forme et envoyé aux administrateurs pour approbation.

Questions diverses :

Une soirée beaujolais est programmée pour le vendredi 20 novembre et une soirée choucroute pour clore l'année le samedi 12 décembre prochain. L'info sera diffusée dans la semaine suivante pour que les gens puissent prendre leurs dispositions.

La séance se termine à 23 h 30, la date du prochain conseil est fixée au vendredi 11 décembre 2009.

Le Président

Le Secrétaire Général

Patrice MOUTON

Frédéric BERTRAND